

CREDITS

Rédaction

Lucie Groussin, Consultante

Égalité & Sexologue

<https://luciegroussin.com/>

Relecture

Anna Godard

Conception, rédaction et relecture

Mouvement du Nid-France

Élise Guiraud avec les contributions
d'animateurs et animatrices de
prévention du Mouvement du Nid,
du comité national, et de la rédaction
de Prostitution et Société.

Maquette et illustrations

Alice Sandrin



A PROPOS



Cette brochure a été créée par le **Mouvement du Nid**, une association reconnue **d'utilité publique** qui vient en **aide aux personnes en situation de prostitution**. Le Mouvement du Nid dispose d'un agrément de l'Éducation nationale et intervient dans le cadre de **l'éducation à la sexualité** pour promouvoir **l'égalité femmes hommes** et faire reculer **l'ensemble des violences sexistes et sexuelles**.

EDITO



Ici, pas de mode d'emploi ni de tutos !
Depuis des années, nous écoutons **des milliers de jeunes** nous confier leurs **interrogations** (une relation qui se passe bien, c'est comment ?), leurs **rêves** (de relations sans stress) et leurs **révoltes** (contre les stéréotypes qui les enferment !).
Nous aimerions avec cette brochure **transmettre l'envie d'échanger, de s'interroger, d'inventer...** tout au long de la découverte de sa vie affective, sentimentale et sexuelle.



2022
2023

×

**Tous les chiffres cités
dans cette brochure,
sauf mention contraire,
proviennent du recueil :**

**Les Chiffres-clés -
Vers l'égalité réelle entre
les femmes et hommes**

Édité par le Ministère chargé
de l'égalité entre les femmes
et les hommes, de la diversité
et de l'égalité des chances,
2021.

SOMMAIRE

À la conquête de nouveaux droits

P 6

Stéréotypes : à la source
des inégalités

Muscler son estime
personnelle

1

Les sentiments amoureux et la sexualité

P 16

Explorer les accords et les désirs
Tempête de sentiments

2

Savoir identifier les violences sexistes et sexuelles

P 24

Comprendre
pour mieux se défendre !
La culture du viol
Des pistes pour agir

3

Prostitution des mineur·es, violence majeure

P 38

La réalité de la prostitution
en France
L'entrée dans la prostitution
Comment aider
un·e proche victime ?
Témoignages

4

Infos et numéros utiles

P 47

Qui peut m'aider ?
Que dit la loi ?
Quelques ressources

1 À LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX DROITS





À la conquête de nouveaux droits

L'histoire des droits des femmes est un bon exemple de combat dans la durée... Depuis des siècles, les femmes se battent pour gagner les mêmes droits que les hommes à l'école, en famille et au travail. Et ça n'est pas fini ! Il faut rester vigilant·e pour défendre ces droits chèrement acquis et continuer de lutter pour l'égalité.



L'égalité à l'école

Pendant longtemps, les filles, pour beaucoup d'entre elles, n'allaient pas à l'école et ne faisaient pas d'études. On considérait que c'était inutile, puisqu'elles étaient destinées à devenir mères et à rester à la maison. La première bachelière, Julie-Victoire Daubié, a obtenu son bac en 1861, plus de 50 ans après la création du diplôme (bravo à elle !). Il faudra encore attendre jusqu'en 1924 pour que les programmes scolaires des filles et des garçons deviennent identiques et jusqu'en 1965 pour que les établissements scolaires primaires deviennent « mixtes » (1976 pour le secondaire) : avant cela, il y avait des écoles de filles et des écoles de garçons.

Les droits politiques

Quel pays a accordé, en premier le droit de vote aux femmes ? La Nouvelle-Zélande en 1893. C'est ensuite au tour de la Finlande de passer le pas puis de la Norvège, du Danemark, de l'Islande, de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Turquie, du Brésil... Les Françaises, elles, n'obtiennent ce droit qu'en 1944 (ainsi que celui d'être élue) et il faudra attendre 1991 pour qu'une femme, Edith Cresson, devienne, pour la première fois, Première ministre.

Ce n'est que 30 ans plus tard qu'une autre femme, Elisabeth Borne, a de nouveau pu accéder à un tel poste. En 2021, l'américaine Kamala Harris est devenue vice-présidente de son pays, une position très importante où elle fait figure d'exception.



L'égalité dans la vie privée

En 1967, la loi Neuwirth (du nom du député Lucien Neuwirth) autorise l'accès à la contraception (et plus spécifiquement à la contraception orale, la fameuse pilule) pour permettre aux femmes d'avoir des enfants seulement quand elles le souhaitent : c'est une révolution pour les Françaises ! En 1975, après une forte pression des mouvements féministes, c'est la loi Veil (du nom de la ministre de la Santé Simone Veil) qui apporte un droit très important, celui d'avorter, c'est-à-dire de mettre fin à une grossesse non désirée. Et en 2002, ce sont deux nouvelles lois qui viennent transformer la vie des familles : le congé paternité est instauré pour permettre aux pères d'arrêter de travailler à la naissance de leur bébé, pour pouvoir s'en occuper eux aussi ; et le nom de famille donné aux enfants à la naissance peut indifféremment être celui du père ou celui de la mère.

1 ville sur **5**

est dirigée par une maire.
Ce n'est le cas que

d' **1/4** des villes de plus
de **42 000**
habitants.



« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

Simone de Beauvoir

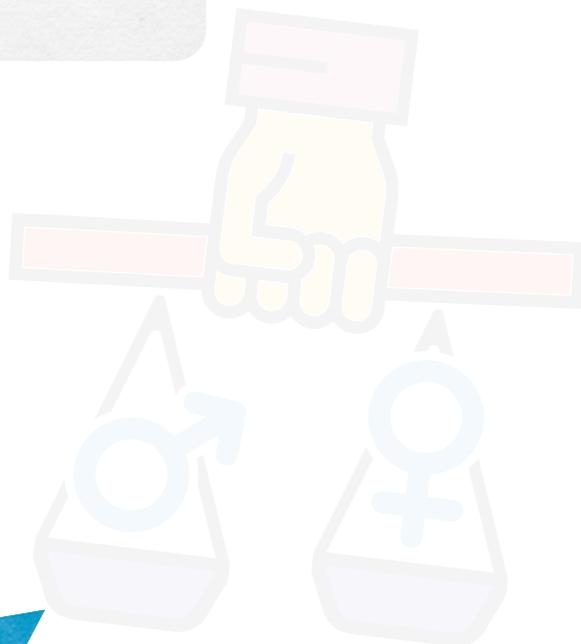
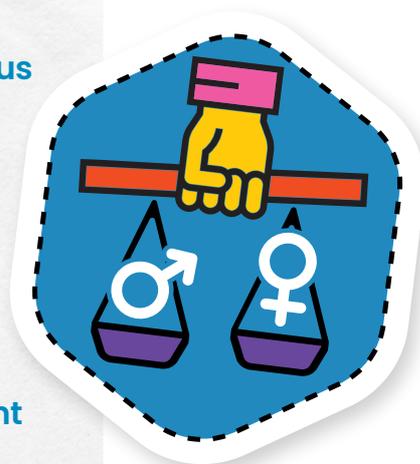
En 2013, la France devient le 9^{ème} pays européen à autoriser le mariage des couples de même sexe. Les débats autour de cette décision ont été parfois violents : les droits des homosexuel·les, comme celui à constituer une famille, divisent toujours la société française. En 2021, la loi élargit la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, couples de lesbiennes et célibataires.

Aujourd'hui, le combat pour l'égalité devant la loi entre les femmes et les hommes est en passe d'être remporté, mais les inégalités subsistent. Par exemple en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles : toutes infractions confondues, 89% des victimes dont les plaintes sont enregistrées par la police sont des femmes. Et il ne faut pas oublier que ces acquis peuvent être balayés. Ainsi, aux États-Unis, le droit à l'avortement a perdu en 2022 son statut de droit fédéral : désormais, chaque État peut décider de l'abroger. Plus de vingt états ont déjà pris cette décision terrible.



Stéréotypes : à la source des inégalités

Du matin au soir, dans les médias, les séries TV, les discussions, les publicités... nous sommes constamment matraqués de contenus stéréotypés, ils font partie de notre quotidien et personne n'y échappe. Vous aussi d'ailleurs, vous avez des stéréotypes (idées « toutes faites », généralisations...), mais ne vous inquiétez pas, c'est le cas de tout le monde ! Il est impossible de ne pas en avoir, il faut juste en prendre conscience pour se questionner avant de coller des « étiquettes » aux gens qui nous entourent.



Au lycée, la spécialité
**Numérique &
sciences informatiques**
ne comporte que
2,9% de filles !

« Il est préférable que tu sois admirée plutôt qu'entendue »

siffle Jafar à Jasmine dans le dessin animé *Aladdin* de Disney.

Cette réplique méprisante s'inspire des attentes de la société quant au rôle de la femme. Que les petites filles soient averties, leur avis ne compte pas, seul leur physique vaut le détour.

C'est un peu la même mécanique qui est à l'œuvre, quand, adolescent·e ou adulte, nous regardons des vidéos sur Youtube. Comme l'a montré en 2021 une étude de la Fondation des femmes portant sur 200 vidéos, 70 % d'entre elles contiennent un ou plusieurs stéréotypes de genre. Les stéréotypes les plus fréquents sont « *hyper virils* », « *protecteurs* » ou « *sportifs* » pour les hommes, quand les femmes sont présentées comme « *hystériques* », « *sentimentales* » ou « *séductrices* ». Dans notre société, la division entre ce qui est perçu comme féminin et masculin est assez marquée et constitue une norme pour beaucoup de gens.

Dès l'enfance, cette norme influe sur le choix des vêtements et des jouets, la façon dont on nous parle ou dont on parle de nous, le futur imaginé pour nous... Ces stéréotypes ont un impact important sur notre « champ des possibles » et plus tard, sur nos relations amoureuses et sexuelles.

Mais ces préjugés ne sont pas éternels et peuvent être combattus ! Ils diffèrent d'ailleurs selon les époques et les cultures. Dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, la pilosité du pubis ou des jambes des femmes est valorisée : avoir beaucoup de poils, c'est être attirante ! Et chez les Moso en Chine, le mariage et la vie conjugale ne sont pas de mise, les relations sexuelles se font selon le désir de chacun·e et le nombre ou le changement de partenaires restent libres.

Tu as ton rôle à jouer dans la lutte contre les stéréotypes et la discrimination envers les personnes perçues comme différentes. L'empathie, l'intelligence émotionnelle et la gentillesse s'apprennent dans les relations intimes et sont utiles pour toute la vie !



Les stéréotypes nuisent aussi aux garçons !

Les stéréotypes pèsent aussi bien sur les filles que sur les garçons. Les garçons ont tendance à être traités différemment des filles quand il s'agit d'éprouver de l'empathie et des sentiments (« *ne pleure pas comme une fille* »). Cette différence de traitement les conduit à réprimer, dès l'enfance, leurs émotions. De la même façon, il est normal et naturel pour les filles (comme pour les garçons) de ressentir de la colère et de l'agressivité et on ne doit pas se détester pour ça ou en avoir honte.

À force d'être encouragés à taire leurs sentiments, à ne montrer que des émotions « viriles » comme la colère ou la fierté, certains garçons s'enferment dans des comportements brutaux ou peu respectueux d'autrui. Cela nuit aux autres et aussi à eux-mêmes. À cause des dégâts qu'il provoque, on appelle parfois ce phénomène la « *masculinité toxique* ».

S'HABILLER EN ROSE !

Si le rose est aujourd'hui une couleur attribuée aux femmes, il n'en a pas toujours été ainsi ! Depuis l'Antiquité, en Europe, le rouge symbolise le pouvoir et l'autorité. C'est donc une couleur perçue comme plutôt virile. Comme le rose dérive du rouge, il est, lui aussi, connoté masculin. Pendant des siècles, en Europe, le bleu fut la couleur associée à la figure de la Vierge Marie, et donc une teinte appréciée pour les vêtements des petites filles.

Notre mode du rose pour les filles et du bleu pour les garçons date de la toute fin du 19^{ème} siècle et il faudra attendre les années 1930 avec le développement du marketing pour qu'elle se répande largement dans les pays européens. La raison est toute simple : inciter les parents à acheter des habits différents en fonction du genre de leurs enfants fait vendre plus...

Muscler son estime personnelle

Est-ce que mon physique plaît aux autres ? Suis-je bon·ne élève ? Est-ce que je suis athlétique, intelligent·e, populaire ? Construire son estime personnelle, apprendre à accepter et relativiser le regard des autres, repérer ses forces (et pas uniquement ses faiblesses !), savoir écouter ce que dit son corps... Ce sont autant de compétences qui s'apprennent et qui vont te permettre de dire un grand « oui » à tes désirs et tes envies !

Vêtements, maquillage, sorties dans des lieux branchés, le tout avec un grand sourire vissé aux lèvres... les influenceurs·euses des réseaux sociaux renvoient souvent une image de vie « de rêve ». Ce n'est qu'une mise en scène réfléchie pour générer un maximum de « likes ». La pression sociale, déjà ressentie intensément à l'adolescence, est décuplée par ces contes de fées modernes.

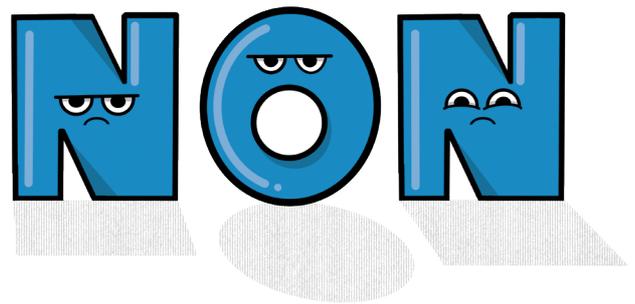
Rassure-toi, il est difficile de ne pas complexer devant ces images, même lorsque l'on est adulte ! Alors pour être mieux dans ta peau, suis plutôt tes ami·es que des célébrités sur les réseaux.



Savoir s'affirmer

En grandissant, on commence à s'inspirer de personnes qui ne sont pas nos parents. C'est normal, même quand on aime sa famille, d'avoir besoin de liberté et de modèles différents : nous nous construisons notre « famille de cœur ». C'est excitant de faire de nouvelles expériences et de se sentir appartenir à un groupe. Cependant, il faut savoir poser des limites, en particulier avec ses ami-es.

Les ami-es sont des personnes qui ne devraient jamais nous juger, ni pour ce que l'on est ni pour ce que l'on aime et encore moins pour ce que l'on refuse de faire ! Ce sont des personnes qui ne devraient jamais agir contre notre volonté et il est important de repérer les situations à risque et de savoir dire « non » à ses ami-es, ses amoureux-ses et ses partenaires sexuels.



Savoir dire non, c'est essentiel !
Savoir dire oui, ce n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire et c'est aussi important. Parfois, par peur de rater ou d'être jugé-e, on renonce à des choses qui nous plaisent, qui nous rendent fier-es ou heureux-se.

Plutôt que de pointer tes défauts, essaie de penser à tes qualités et tes envies ! Qu'est-ce que tu aimes faire ? A quel moment te sens-tu bien ? Avec qui aimes-tu passer du temps ? Essaie d'identifier dans ton entourage des personnes qui peuvent t'aider en cas de problème. Si tu te sens rejeté-e et que tu as besoin d'aide, n'hésite pas à en parler à un-e infirmier-ère scolaire ou un-e psychologue...



J'AIME MON CORPS

La façon dont nous voyons notre corps a un impact sur notre santé physique et mentale, les amitiés que nous développons, nos relations amoureuses, notre sexualité, etc.

On se demande constamment si son corps, ses vêtements, son look sont acceptables aux yeux des autres. C'est plutôt normal : l'adolescence est une période où il y a un grand besoin de validation. Et cette habitude demeure chez beaucoup de gens, même à l'âge adulte !

Prends le temps de te demander comment tu te sens, si tu es bien dans ta peau. La réponse est oui ? Tant mieux ! La réponse est non ? Rappelle-toi que c'est le cas pour beaucoup de monde et que tu n'es vraiment pas seul-e !

Réfléchis à ce que tu aimes chez toi, les parties de ton corps qui te plaisent, ce qui te rend vraiment unique et concentre-toi dessus... plutôt que sur ce que tu aimerais changer. Porte des vêtements en accord avec toi-même et dans lesquels tu te sens bien. Pratique toutes les activités que tu aimes et qui te font bouger, juste pour le plaisir (marche, danse, course...).

Mieux vaut essayer de comprendre son corps le plus tôt possible pour l'approprier et ensuite se sentir le plus à l'aise possible dans les moments d'intimité.

2 LES SENTIMENTS AMOUREUX & LA SEXUALITÉ





Les sentiments amoureux et la sexualité



Le sentiment amoureux, parfois très intense, peut se traduire par un désir, une attirance ou de l'attachement. Les pommettes qui rougissent, les mains moites, le cœur qui bat à cent à l'heure... l'amour s'exprime de mille et une manières mais toujours dans le respect des souhaits et des envies de l'autre. Personne ne doit rien exiger de toi au nom de « l'amour » !



Stop à l'angoisse, place à l'audace !

Il est parfois difficile d'exprimer un sentiment amoureux. On se pose plein de questions : Qu'est-ce que l'autre va faire de mes sentiments ? Comment elle ou il va se comporter ? Est-ce qu'elle ou il va me rejeter ? Est-ce que je vais passer pour un « canard » ? Mais ces sentiments ne sont ni une honte, ni une faiblesse, bien au contraire, ils peuvent vraiment vous aider dans la vie et beaucoup vous apporter alors n'en ayez pas peur !

Dans le domaine de la sexualité et de l'amour, les stéréotypes et les préjugés se bousculent également !

Par exemple, la jalousie et la possessivité de certains garçons - qui se traduit parfois en violence physique ou psychologique - est souvent perçue comme une marque d'amour.

Quant aux filles, on leur demande des choses contradictoires. Elles doivent être séduisantes et attirantes tout en restant sages comme des images... sans sexualité. On critique la « fille facile » qui « ne se respecte pas » : une fausse excuse des agresseurs pour ne pas la respecter, elle !

Et si on cassait plutôt ces codes ?

Certains garçons aimeraient bien que ce soient les filles, parfois, qui fassent le premier pas, ou encore, que faire confiance ne soit pas perçu comme un signe de faiblesse.

Est-ce que je suis obligé·e...

... d'être amoureux·se de la personne avec qui je vais avoir des relations sexuelles ? Pas du tout. La sexualité et l'amour sont deux notions distinctes, même si elles coexistent souvent et c'est heureux ! Mais il y a une différence entre aimer et désirer quelqu'un.

Ce qu'il y a de plus important à retenir c'est que... un peu, beaucoup ou passionnément amoureux·se, on peut toujours dire « non », rien n'est obligatoire, surtout en matière de sexualité.

L'orientation sexuelle

Pas besoin de boussole, cette orientation-là est une question d'attraction sexuelle et émotionnelle ! On peut être attiré·e par des personnes du même sexe que soi (homosexualité), du sexe opposé (hétérosexualité) ou des deux sexes (bisexualité). On ne choisit pas son orientation sexuelle, car on ne décide pas de qui nous plaît, de qui on aime. C'est une expérience intime, qui peut fluctuer tout au long de la vie. L'important, c'est de s'écouter et de rester soi-même.



Personne n'a le droit de nous causer du tort à cause de notre orientation sexuelle : les injures, la diffamation, la discrimination et bien sûr la violence sont particulièrement punies lorsqu'elles sont basées sur l'orientation sexuelle (ainsi que sur le sexe, le genre, l'apparence ou l'appartenance ethnique, réelle ou supposée).

Cela signifie que l'homophobie et la lesbophobie (tout comme le racisme, le sexisme, la transphobie...) ne sont pas des « opinions » : ce sont des délits. Si vous en êtes victime, des associations peuvent vous écouter et vous aider à vous défendre (lire p48-49).



PREMIÈRE(S) FOIS

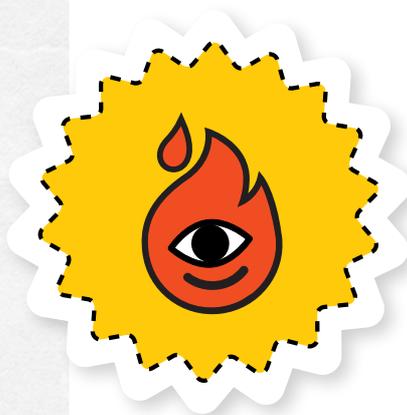
Premier bisou, premier baiser avec la langue, première excitation sexuelle, premier fantasme, première masturbation, première caresse, première pénétration... Il n'y a pas une mais des premières fois !

Pour ce moment spécial, on aimerait explorer le corps de l'autre et le sien, faire confiance à une personne qui respecte nos limites, pouvoir parler à l'autre de ses inquiétudes, réussir à dire non et pouvoir arrêter quand on en a envie, apprendre ce qui nous fait du bien... C'est important de prendre son temps, nous avons toute la vie pour explorer notre érotisme et donner une chance à notre peau, toute notre peau, de ressentir des choses agréables.

Et si tout ne s'est pas passé comme on l'espérait... est-ce si grave ? Qui sait, ce sera peut-être la 3^{ème} fois ou la 17^{ème} (ou celles qui suivront) qui va nous mettre des étoiles dans les yeux ! Une première fois, ce n'est pas rien. Mais ça n'est pas tout non plus !

Explorer les accords et les désirs

La sexualité est une source de plaisir et de bien-être, c'est important de le rappeler ! Mais pour que tout se passe au mieux, il est essentiel de garder à l'esprit la règle des « 3C » - *Connaissance, Communication et Consentement* - afin de réussir à formuler ses désirs et respecter ceux des autres.



Le 1^{er} « C » est celui de la **Connaissance**. Avant de partager un moment d'intimité avec quelqu'un, il est nécessaire d'apprendre à se connaître soi-même et s'interroger sur ses envies. L'acte sexuel n'étant pas uniquement physique, quels sont les émotions et les sentiments que tu ressens à ce moment-là ? Quels sont tes limites et tes désirs ? Jusqu'où es-tu prêt·e à aller avec ton ou ta partenaire ? De quoi as-tu vraiment envie ? Est-ce que ces limites sont les tiennes ou celles de tes parents, de tes ami·es, de la société ?

Le 2^{ème} « C » est celui de la **Communication**. Se parler avant de passer à l'action est essentiel. Cela va vous permettre de partager vos doutes, vos envies, vos espoirs et vos inquiétudes et d'énoncer clairement vos limites personnelles. C'est également la clé d'une sexualité épanouie !

Je n'insiste pas et je ne négocie pas

Et enfin, qu'est-ce que le **Consentement**, ce fameux troisième « C » ? Comment exprimer son consentement ? Comment interroger l'autre sur le sien ? En matière de consentement, les mots les plus simples sont ceux qui fonctionnent le mieux : « *Est-ce que tu as envie ? Est-ce que ça va ? Est-ce que tu es à l'aise ? Est-ce qu'on peut continuer ? As-tu envie d'essayer ça ? Est-ce que je peux te caresser ici ?* ».

40%

des femmes âgées de **20 à 24 ans** rapportent avoir fait l'objet d'une **drague gênante** ou **humiliante** dans l'espace public.

C'est important d'écouter la réponse de l'autre et d'en tenir compte, sinon il n'y a pas de consentement. On a le droit d'être triste ou frustré-e si l'autre n'a pas envie mais jamais - jamais - on n'a le droit de mettre la pression, de faire du chantage, d'humilier ou de blesser. On écoute et on respecte la réponse. La négociation ou le chantage n'ont rien à faire dans les relations sexuelles ou amoureuses. C'est important également de se fier au langage du corps : un silence ou une absence de réactions ne signifie pas « oui ».

Protégé-e, contracepté-e !

En France, la contraception (les méthodes pour empêcher une grossesse) est un droit, même pour les mineur-es ! Il est possible de se procurer des contraceptifs et des préservatifs (pour se protéger des Infections sexuellement transmissibles) **de manière gratuite et confidentielle**. Un rapport sexuel, même un seul, même la première fois, peut transmettre une Infection sexuellement transmissible (IST : comme le VIH, l'hépatite...) ou entraîner une grossesse. Mais heureusement, on peut se protéger ! Rends-toi p48 pour en savoir plus.

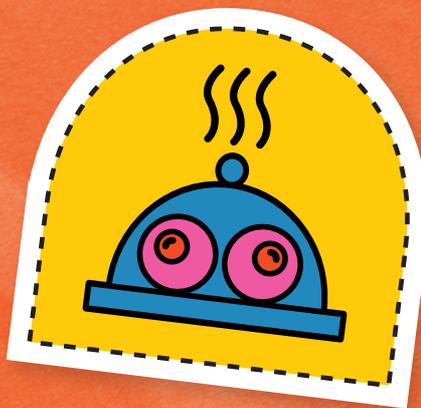


IDÉE REÇUE : LES HOMMES ONT PLUS BESOIN DE SEXE QUE LES FEMMES

La sexualité n'est pas un besoin vital, contrairement à manger ou dormir ! Il est possible de vivre sans activité sexuelle : les hommes pas plus que les femmes n'ont de « *besoins sexuels* » à satisfaire coûte que coûte...

Ce préjugé, qui présente les hommes comme ayant davantage envie de relations sexuelles que les femmes, nuit à tout le monde : aux femmes, dont le désir est ignoré, rabaissé. Aux hommes, qui passent pour des animaux en rut et qui se sentent mal voire impuissants s'ils n'ont pas tout le temps envie (alors que c'est tout à fait normal !).

La sexualité n'est pas une question de besoin mais une question de désir... Et le désir est propre à chacun-e.





Tempête de sentiments

**Amour égal bonheur ? Pas si simple !
On adore ressentir toutes ces émotions
et ces sensations, mais parfois il faut
bien avouer qu'on en prend plein
la tête ! Dur de faire confiance, de
se laisser aller et parfois, de souffrir...
Prends un petit moment pour faire
la part des choses : quelques averses
dans votre relation avant le retour
du beau temps... ou des orages
qui vont finir par t'épuiser ?**



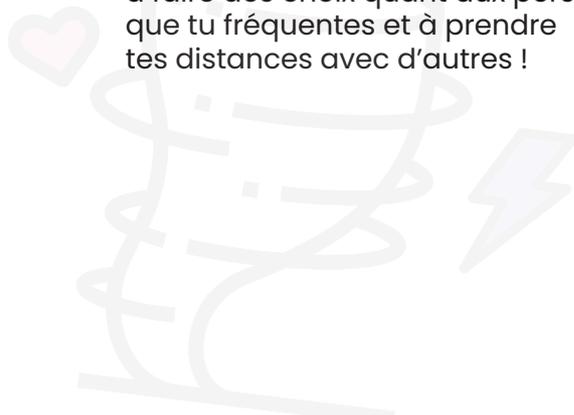
Tu l'as sûrement remarqué :
une relation amoureuse est perçue
comme plus intense et digne
d'admiration quand les deux
amant-es se disputent, se réconcilient,
se brisent le cœur pour mieux
retomber dans les bras l'un de
l'autre. Ce modèle, on le retrouve
partout au cinéma, dans les séries
et dans la littérature, depuis des
siècles ! Résultat, on valorise
« la passion », on court après...
en oubliant que ce mot signifie
« souffrance » à l'origine !

Heureusement, on peut s'aimer
très fort sans s'empoisonner la vie !
Mais comment faire la différence
entre des sentiments amoureux
intenses et des émotions plus
dangereuses, comme la volonté
de contrôler l'autre... ou de réaliser
tous ses désirs pour qu'il-elle nous
aime pour toujours ?

D'abord, consulte ta « météo » interne :
dans une relation « saine », on se sent
en sécurité, respecté-es, soutenu-es
et accepté-es.

Dans une relation « toxique »,
au contraire, on se sent anxieux-es,
confus-e, incertain-e, peu sûr-e
de nous, voire même en danger.

Connaître ces signaux peut t'aider
à faire des choix quant aux personnes
que tu fréquentes et à prendre
tes distances avec d'autres !



PAS D'ACCORD ? MÊME PAS PEUR !

Dans une relation amoureuse (ou amicale), se disputer de temps en temps est tout à fait normal et sain. Les conflits te donnent l'occasion d'explorer différentes perspectives et t'aident à exprimer ce que tu ressens. Dans un conflit, les deux personnes sont à égalité et en capacité, l'une comme l'autre, d'exprimer et de faire valoir leur point de vue.

Face à une situation conflictuelle, essaie, autant que possible, de rester calme (même si l'autre personne t'a fait du tort) et d'exprimer ce que tu ressens sans faire des reproches ni porter d'accusations (pas toujours facile, c'est vrai...).

Par exemple « *Je me suis senti-e gêné-e et blessé-e quand tu as fait ça* » permet une conversation plus posée et constructive que « *Tu te comportes toujours comme si j'étais complètement idiot-e* ».

Le violentomètre*



Si tu te poses des questions sur ta relation ou sur certains comportements d'un ou une de tes proches envers toi, tu peux te fier au « violentomètre » pour y voir plus clair.

Flash le code ci-dessus et en un coup d'œil, tu pourras vérifier si ta relation comporte de la violence ou non.



En revanche, lorsque le conflit implique des insultes, des paroles qui rabaissent, des menaces... la situation n'a plus rien de normal ! Rappelle-toi que rien ne justifie la violence et que ce n'est jamais toi le ou la coupable. La jalousie n'est pas une preuve d'amour, au contraire c'est souvent la porte d'entrée à des comportements violents. Alors plutôt que d'essayer de changer la personne en face de toi, protège-toi, prends tes distances et demande de l'aide.

*Le violentomètre est un outil de l'Observatoire des violences envers les femmes du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

3 IDENTIFIER LES VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES





Identifier les violences sexistes & sexuelles

Dans notre vie amoureuse, avec nos ami-es, à l'école ou au sein de notre propre famille... la violence sexiste et sexuelle peut exister. Parfois, on la subit si fort qu'on ne la calcule même plus. Pourtant, nous avons tous et toutes le droit de vivre en paix et sans craintes ! Pour remporter ce qui reste malheureusement un combat pour beaucoup, rien de tel qu'apprendre à reconnaître et identifier ces actes inacceptables, trouver les pistes pour être aidé-e ou encore, devenir un-e allié-e pour les victimes.



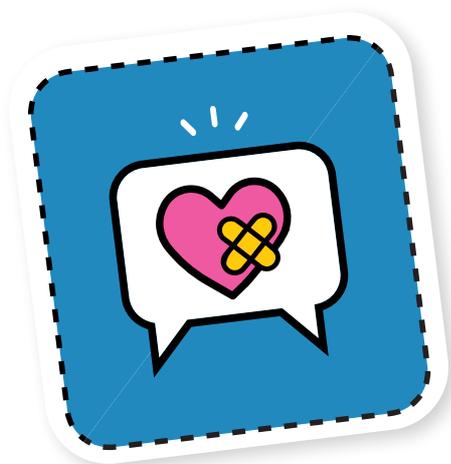
Les premiers signes

Quels sont les signes d'une relation malsaine et toxique ? Tu penses sans doute à la violence physique quand un partenaire te pousse, te frappe ou détruit tes affaires, mais il y a plein d'autres signaux qui peuvent t'alerter bien avant d'en arriver là. Par exemple, si ton ou ta partenaire te rabaisse, t'insulte ou te met mal à l'aise devant d'autres personnes, te dit quoi faire ou quoi porter, vérifie constamment où tu es, lit ton téléphone ou encore décide à ta place quels ami-es tu peux fréquenter. Un autre comportement qui doit t'alerter est si la personne te menace (en disant par exemple qu'elle va te blesser ou bien se faire du mal) pour te forcer à faire quelque chose.

Une arme formidable : la parole

Face aux agressions, aux humiliations, parler peut être libérateur. C'est là que le rôle de l'entourage est essentiel. Ami-e, famille, infirmier-ère scolaire... Qui est susceptible d'être à l'écoute dans ton entourage ? Tourne-toi vers lui ou elle et n'oublie pas que **parler, ce n'est pas être une « balance », c'est un acte de révolte et c'est courageux !**

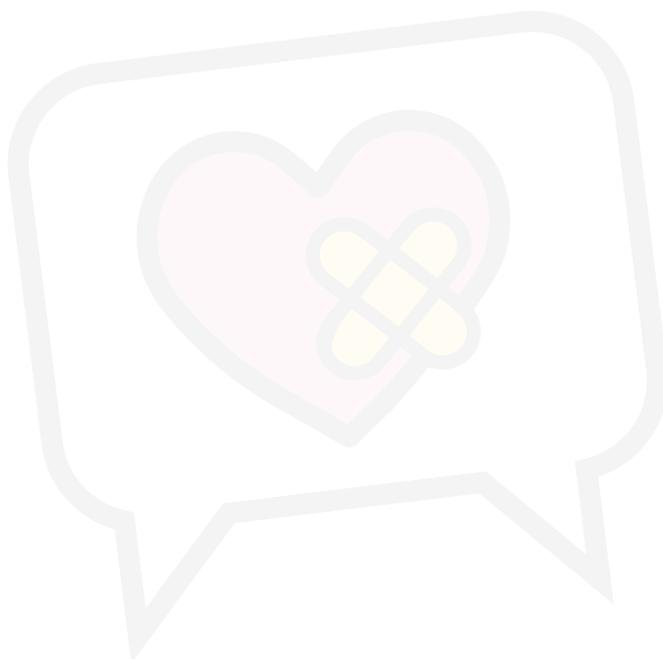
Il est également important d'en parler à un-e professionnel-le (infirmier-ère scolaire, assistant-e sociale, psychologue...). C'est parfois plus facile de parler à une personne extérieure qui ne va pas te juger et ne fait pas partie de ton quotidien. De plus, cette personne peut t'aider à partir de ta maison si c'est nécessaire, à accéder à tes droits en tant que victime ou te donner le contact d'un-e thérapeute pour t'aider à te reconstruire.



Parler, c'est aussi très utile pour y voir plus clair. En effet, il y a de nombreux « profils » d'agresseurs et la plupart cachent leur jeu, au moins au début !

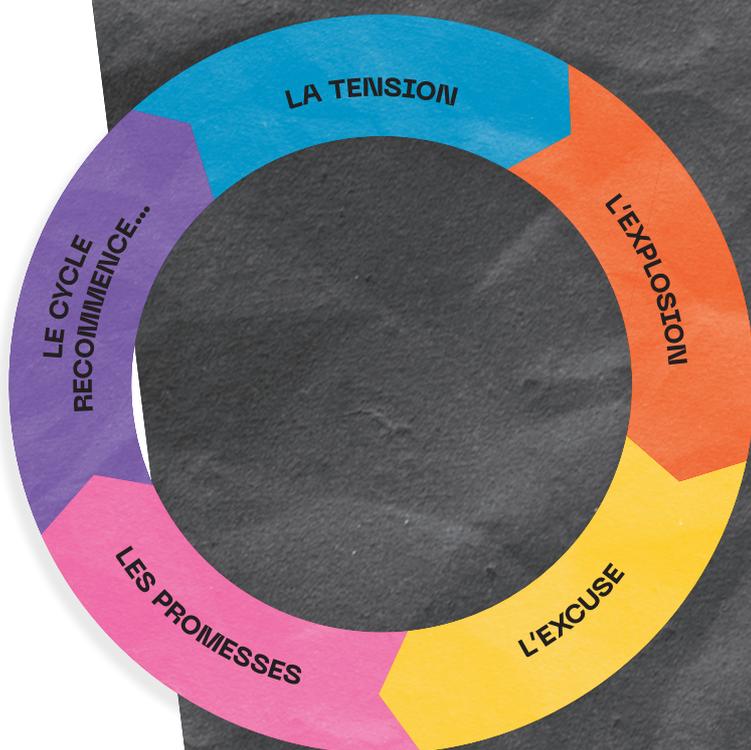
Contrairement à ce qu'on imagine, il peut être difficile de se rendre compte qu'on subit des violences. **La personne qui agresse avance petit à petit tout en soignant son image.** Pour l'entourage, le petit ami violent a souvent l'air d'un prince charmant et la copine abusive semble la plus attentionnée des amoureuses !

Pendant cette période, la victime se dévalorise et perd confiance en elle. Elle se convainc d'être la responsable des problèmes dans son couple... Cette situation ressemble à la tienne ? Parles-en à tes proches ou confie tes doutes à une association qui saura t'écouter (« Qui peut m'aider ? » p48 et p49).



LE CYCLE DES VIOLENCES

La violence obéit très souvent à un cycle, qui se répète au cours de la relation. Connaître les différentes étapes de ce cycle peut te permettre de repérer une relation toxique et te protéger. N'hésite pas à en parler autour de toi !



Phase 1 : La tension

Ton ou ta partenaire instaure un climat de tension avec des crises de colère, des silences pesants ou des regards menaçants. Tu commences à avoir peur, tu tentes d'apaiser les choses et de modifier ton comportement pour ne pas l'énerver. Tu ne sais jamais dans quel état tu vas trouver ton ou ta partenaire la prochaine fois que vous vous verrez.

Phase 2 : L'explosion

Les violences commencent. Elles peuvent être physiques, psychologiques, verbales ou sexuelles. Tu subis les violences dans un climat de peur et d'injustice. Rien de ce que tu fais ne peut empêcher sa violence.

Phase 3 : L'excuse

Il ou elle trouve des excuses à son comportement. Tu essaies d'accepter ses justifications et de l'aider à changer. Tu doutes de la manière dont tu as perçu les choses et tu te sens coupable. Tu te dis qu'en faisant des efforts tu pourras empêcher que ça recommence.

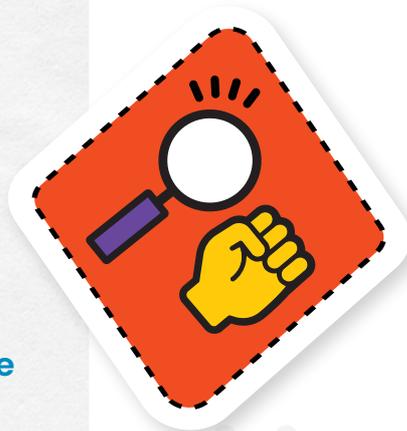
Phase 4 : Les promesses

Il ou elle te dit qu'il-elle va changer, se faire aider. Il ou elle peut te faire des cadeaux, se montrer doux·ce, gentil·le et compréhensif·ve. Tu salues ses efforts, tu essaies de changer son comportement, tu espères que cela va durer.

Plus tard le cycle recommence...

Violences sexistes et sexuelles : comprendre pour mieux se défendre !

Le sujet peut te sembler un peu difficile (et c'est bien normal !) mais tu vas voir, c'est vraiment important de comprendre et d'apprendre, le plus tôt possible, à utiliser les bons termes pour parler des violences sexistes et sexuelles. Promis, connaître et t'approprier ces définitions va te permettre de mieux les combattre ! Alors, revêts ta cape de super héroïne de l'égalité et deviens cette personne sensibilisée dont toi, ton entourage et... toute la société a tant besoin !



Face à une personne qui ne se sent pas concernée par le sujet des violences, que dire ? Que faire ? Pour commencer, tu peux rappeler à cette personne qu'en France les chiffres des violences sexuelles sont très élevés et ne baissent pas : chaque année, 94 000 femmes, 14 000 hommes et 153 000 enfants sont victimes de viols. On ne peut pas les ignorer !

Tu peux également ajouter que la moitié des condamnations pour viol et agressions sexuelles concerne des faits commis sur une victime âgée de moins de 15 ans... Et que l'immense majorité des agresseurs sont des hommes. Il existe des mots différents en fonction des types de violences sexuelles : outrage sexiste ou sexuel, injure, harcèlement sexuel, violences physiques, agression sexuelle et viol.

A large, multi-pointed pink starburst graphic containing text.

Chaque année,
213 000 femmes
et **82 000 hommes**
sont victimes
de **violences**
au sein de leur couple.

Connaître ces termes et leur définition est important car cela permet de ne pas minimiser ni banaliser les violences. Quand on pense au harcèlement sexuel par exemple, on a souvent en tête l'image d'une « *main aux fesses* » qui aurait lieu dans les transports en commun. Pourtant, la qualification juridique correcte est « *agression sexuelle* » (dont la définition est « *tout contact non consenti envers cinq zones du corps considérées comme sexuelles - la bouche, les seins, les fesses, le sexe et entre les cuisses* ») ce qui traduit bien mieux le caractère inacceptable de ce geste.

De même, les insultes machistes sur les réseaux sociaux sont en réalité des « *injures publiques sexistes* », interdites par la loi et passible d'un an de prison et 45 000 euros d'amende ! À bon entendre...

La violence intra-familiale

On appelle « *violence intra-familiale* » les violences subies au sein de la famille. La famille est un espace où l'on devrait se sentir appuyé-e, compris-e et encouragé-e. Quand ça n'est pas le cas, les conséquences psychologiques sont d'autant plus lourdes.

Selon une enquête récente, une personne sur 10 a été victime d'inceste (c'est-à-dire un acte sexuel commis par quelqu'un de sa famille). Dans une classe de 30 élèves par exemple, cela correspond potentiellement à 3 personnes. Tu peux transposer ce chiffre à ton cercle d'ami-es, ta famille élargie, ton club de basket, etc... Oui, ces chiffres donnent le vertige, mais les connaître c'est un premier pas pour sensibiliser et lutter efficacement !



NUDES ET REVENGE PORN

Partager ses photos intimes, bonne ou mauvaise idée ? Tu as le droit de prendre des photos ou des vidéos de toi dénudées et de les envoyer à un copain ou une copine (avec son consentement). Par précaution, tu peux prendre garde à ne pas montrer ton visage ni des éléments qui t'identifieraient.

En revanche, si tu reçois ce genre d'images et que tu décides de les diffuser sans le consentement de la personne impliquée, c'est interdit. Quand il s'agit d'images diffusées par un ex qui cherche à se « venger », on parle de « revenge porn ».

Ces pratiques peuvent entraîner des répercussions dramatiques sur la vie de la victime. Elles sont punies par la loi : jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

Si tu vois passer de telles images, réfléchis bien ! Tu peux être celui ou celle qui refuse de participer à leur diffusion. Mais si tu les fais circuler à ton tour, **tu deviens toi-même responsable aux yeux de la loi**, même si tu n'es pas le premier à avoir rendues publiques ces images.

LES VIOLENCES TRANSPHOBES

Selon les associations, on estime à environ 15 000 le nombre de personnes trans en France. Une personne trans est une personne qui, tout en appartenant physiquement à un sexe, a le sentiment d'appartenir à un autre (définition de la Cour européenne des droits de l'homme).

Être trans ne signifie pas nécessairement avoir recours à des interventions chirurgicales ou un traitement hormonal, cette transition peut simplement signifier un changement de prénom, de pronom ou d'apparence.

En 2015, l'enquête « *Sociologie de la transphobie* » a montré que 85 % des personnes trans avaient été (ou seraient) victimes d'agressions au cours de leur vie. Au-delà des violences physiques ou verbales, les personnes trans peuvent faire face à des violences médicales et administratives (difficulté à faire changer leur sexe ou leur prénom sur les papiers d'identité par exemple...). Si une personne de ton entourage t'apprend qu'il ou elle est trans, il est important d'être à son écoute et de lui apporter ton soutien.

La « culture du viol »

Ce sont les idées reçues et faux prétextes qui permettent de banaliser et de justifier la violence sexuelle. Identifier et nommer la « culture du viol », c'est la première étape pour faire évoluer la façon dont notre société réagit face aux violences sexuelles. Nous avons tous-tes notre rôle à jouer pour lutter contre ces idées d'un autre siècle, aux effets extrêmement néfastes !



Le concept de « culture du viol » est la traduction de l'expression anglaise « *rape culture* » apparue pour la première fois dans l'ouvrage *Rape : The First Sourcebook of Women* en 1974. La culture du viol consiste à banaliser, minimiser voire nier certaines agressions sexuelles et à en faire porter toute, ou en partie, la responsabilité à la victime. « *Il ne pensait pas à mal... C'est juste un baiser volé... Elles n'avaient qu'à pas boire, se droguer, s'habiller comme ci ou comme ça, sortir tard, sortir tout court, fréquenter telle ou telle personne, aller dans tel ou tel endroit, se comporter de telle ou telle manière, bref chercher les problèmes* ».

Certains clichés sont tenaces... et alimentés, au quotidien, par de nombreux films, séries, romans, chansons... De la Belle au bois dormant, embrassée sans être en capacité de consentir (elle dort !), à Han Solo, héros de Star Wars, qui embrasse la princesse Leia malgré son refus, la culture populaire ne manque pas d'exemples d'agressions sexuelles présentées sous un angle romantique.

Le sexe est perçu comme un dû, une obligation que les femmes devraient aux hommes. La culture du viol déresponsabilise les agresseurs, minimise leurs actes et en fait porter le poids à la victime ! Une personne n'est jamais responsable des violences qu'elle subit. JAMAIS !

99%
des femmes
ont déclaré avoir déjà
été victime d'un acte
ou d'insultes sexistes
au moins une fois
dans leur vie en France.

Lutter contre la culture du viol

Deux élèves d'une classe de 3^{ème} témoignent pendant une intervention de l'association Mouvement du Nid. « *Quand le CPE m'a convoquée car soi-disant ma tenue excitait et déconcentrait les garçons, je lui ai demandé pourquoi il ne convoquait pas les garçons pour les éduquer* » dit la fille. « *Lorsque je vois le nombril d'une fille, je ne suis pas à baver comme un animal* » enchaîne le garçon. Ces élèves l'ont bien compris, ces règles sont sexistes et renforcent ce cliché où il faudrait apprendre aux filles « la prudence » comme si les garçons étaient « incorrigibles »... Pourquoi ne pas plutôt proposer une éducation à la sexualité positive, basée sur la liberté et le respect d'autrui ?

D'ailleurs, en soutien à leurs camarades filles, des garçons élèves de collèges québécois se sont habillés en jupe pour dénoncer le code vestimentaire jugé sexiste. Depuis, des garçons de tous les pays ont suivi leur exemple. Bravo à eux !

POUR LUTTER CONTRE LA CULTURE DU VIOL :

 Opte pour le consentement enthousiaste dans ta vie (sexuelle, mais pas uniquement !) et parles-en autour de toi.

 Établis une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de la violence sexuels dans les lieux où tu vis, travailles et t'amuses.

 Réagis et attire l'attention sur les blagues sexistes que tu entends autour de toi, évite de les relayer !

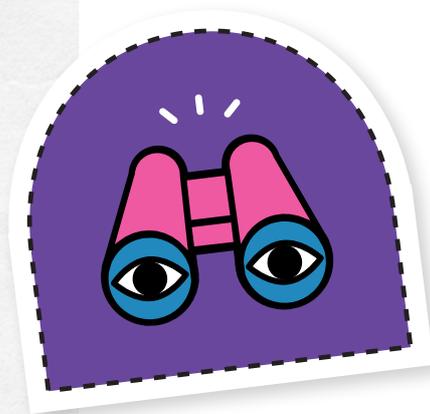
 Les garçons, portez un regard critique sur ce que la masculinité signifie pour vous et comment vous avez envie de l'incarner.

 Écoute les expériences, lis les récits de personnes victimes de violences et d'activistes du monde entier.



Comment agir, à ton niveau, contre les violences sexuelles ?

S'informer est la première étape pour lutter contre les violences, mais tu te demandes sans doute comment tu peux agir concrètement. A qui peux-tu t'adresser si tu es victime ? Comment porter plainte ? Si tu es témoin ou confident-e, ou que tu souhaites être un-e allié-e : tu as ton rôle à jouer !



Mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre lors des violences sexuelles, c'est aussi une manière de lutter contre les idées reçues qui isolent et culpabilisent les victimes. Lors d'une agression, après une montée de stress, la victime est parfois déconnectée de ses émotions et sensations physiques et **incapable de réagir** ; cela s'appelle la sidération psychique (et ça ne veut en aucun cas dire que la personne est consentante !).

La victime peut également vivre un épisode de dissociation avec un sentiment **d'irréalité**, comme si elle observait la scène en tant que spectatrice ou que cela ne lui arrivait pas vraiment à elle. C'est pour cette raison que certaines victimes n'arrivent pas à raconter clairement tous les détails de l'agression ou semblent indifférentes ; elles sont encore trop bouleversées.

On parle aussi de « *mémoire traumatique* », quand les souvenirs sont confus et reviennent de manière soudaine et brutale dès lors que quelque chose (un lieu, un geste, une odeur, une parole...) rappelle l'évènement à la victime.

Lorsque l'on a été victime de violences sexuelles, on peut parfois éprouver des sentiments négatifs intenses : dévalorisation, sentiment d'être en-dessous de tout, impression d'être coupable, de ne rien comprendre ou même d'être fou ou folle... C'est tout à fait normal, il existe de nombreuses voies pour se reconstruire et ce, tout au long de la vie. Il est important de se dire que « *sa vie n'est pas foutue* ». Il n'y a aucune fatalité, tu n'es pas seul-e et de nombreuses personnes peuvent t'aider !

Aider ses proches

Si une personne vient te voir pour te raconter des faits de violence, commence par vérifier simplement comment il ou elle va et quels sont ses besoins, sans mener l'enquête ni chercher de solution immédiate.

Mets en avant le courage dont il-elle a fait preuve pour te parler et le fait qu'il-elle a eu raison de le faire. Tu peux l'aider dans ses démarches (l'accompagner pour porter plainte ou l'assister dans ses recherches d'aide psychologique) tout en respectant son rythme, sans être trop directif-ve (on a parfois envie de prendre les choses en main ou d'agir au plus vite, mais c'est important de rester à l'écoute de la victime et de ses besoins).



Agir en tant que témoin

Tu as sans doute déjà été témoin de violences, commises par exemple dans l'espace public (la rue, la cour de récréation, les transports en commun...) et peut-être n'as-tu pas su comment te comporter. C'est une réaction habituelle... En effet, tu as pu avoir peur des représailles ou de devenir une cible à ton tour. Mais ne crois pas que l'agresseur soit toujours le plus fort ! Parfois, il est plus facile de dénoncer des faits collectivement, avec des ami-es !

Les témoins de faits de violence et les proches d'une victime ont aussi le droit d'être aidés, entendus, conseillés... Même si tu n'as que des doutes, parles-en à un-e adulte de confiance ou appelle une association de lutte contre les violences ou le harcèlement qui saura évaluer la situation (voir p48 et p49).



TÉMOINS, METTEZ FIN À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT DE RUE GRÂCE AUX « 5D »

L'ONG américaine Hollaback a développé la règle des « 5D » (**D**istraire, **D**éléguer, **D**ocumenter, **D**iriger, **D**ialoguer) pour lutter contre le harcèlement de rue en tant que témoin : une méthode à connaître pour intervenir en toute sécurité et aider une victime de violences dans l'espace public.

Avant que la situation n'ait eu le temps de s'aggraver, tu peux essayer de l'interrompre en demandant l'heure ou ton chemin (**Distraire**).

Tu peux repérer une personne représentant l'autorité (conducteur-trice de bus, professeur-e...) et demander de l'aide (**Déléguer**).

Tu peux filmer l'incident ou prendre des photos, ce qui peut s'avérer très utile si la victime décide de porter plainte et souhaite apporter des preuves (**Documenter**).

Après avoir au préalable bien évalué ta propre sécurité, tu peux demander directement à l'harceleur-se d'arrêter (**Diriger**).

Dès que l'incident est terminé, demande à la personne harcelée pour la rassurer : « *Puis-je m'asseoir à côté de vous ? Voulez-vous que je demande de l'aide ? Voulez-vous sortir d'ici ?* » (**Dialoguer**).

QUE DIRE À UNE PERSONNE VICTIME ?

Dis-lui ces quelques phrases pour lui montrer que tu la crois, que tu ne la juges pas et que tu la soutiens. Ces mots peuvent vraiment aider, tu peux même les apprendre par cœur si tu veux !

1. Je te crois

2. Je te soutiens, tu n'es pas seul-e

**3. Ce n'est pas de ta faute,
ce n'est pas toi le-la coupable**

**4. Il-elle n'avait pas le droit de faire
ça, c'est interdit par la loi**

**5. Je peux t'aider, nous allons
trouver de l'aide**

Dans le cas où une victime qui te parle ne souhaite pas déposer plainte dans l'immédiat, tu peux écrire, avec son accord, les faits qu'il ou elle t'a racontés. Le jour où il ou elle souhaitera déposer plainte, ce témoignage s'ajoutera aux autres éléments de preuve.



COMMENT PORTER PLAINTE ?

On porte plainte auprès de **la police**, **la gendarmerie** ou **du procureur de la République**.

Si tu es **mineur·e**, tu dois être représenté·e par **une personne majeure** pour signer une plainte. Mais cela ne t'empêche pas de signaler les faits dont tu es victime. Dans tous les cas, c'est bien d'être accompagné·e par **une personne de confiance** le jour où tu veux porter plainte.

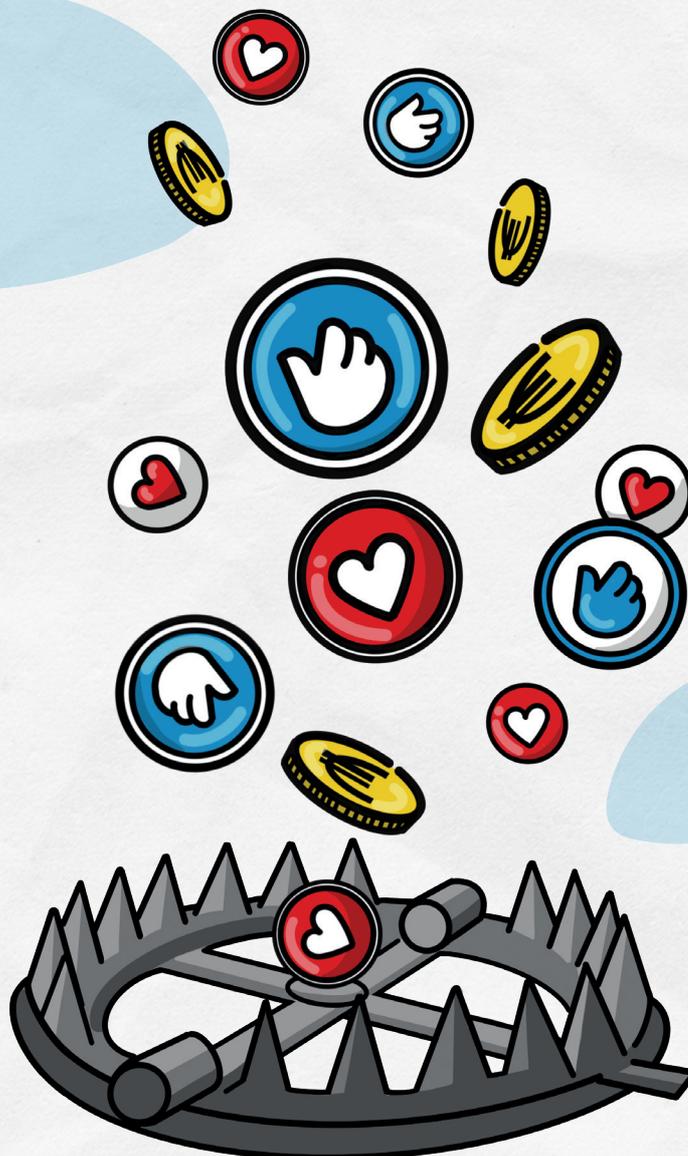
Tu peux te faire aider par **une association spécialisée sur les violences sexistes et sexuelles** avant d'entamer les démarches (contacts p48 et p49).

Appelle aussi **le 119** pour être conseillé·e.

Tu peux discuter par **tchat** avec la police de manière anonyme et signaler une violence, 24h sur 24h sur : <https://www.service-public.fr/cmi>.

Rends-toi au chapitre « **Que dit la loi ?** » p50 pour en savoir plus.

4 LA RÉALITÉ DE LA PROSTITUTION EN FRANCE





La réalité de la prostitution en France

Quand tu entends le mot « prostitution », tu visualises peut-être des femmes sur les trottoirs, vivant sous la menace de réseaux de proxénètes armés et organisés. Cette situation existe... mais la prostitution a bien d'autres formes ! Et elle touche aussi les mineur-es. On t'explique dans ce chapitre les réalités de la prostitution en France.



Définir la prostitution

L'exploitation sexuelle prend de nombreuses formes ! Prostitution de rue, dans des « bars à hôtesse » ou de faux salons de massage... Ou encore « escorts » et « sugar baby », quand la prostitution est proposée par internet. On pense aussi à la pornographie et aux actes sexuels exécutés devant une webcam, à la demande du « client ». Il y a un point commun à toutes ces situations : **l'échange d'un acte sexuel contre quelque chose**. En général c'est de l'argent, mais pas toujours : il peut s'agir d'un service (un hébergement ou une aide matérielle), de marchandises (du cannabis ou un téléphone portable...).

Dans ce système de la prostitution, on retrouve trois « acteurs » : un « **client** » qui paye pour obtenir un acte sexuel ; **une personne qui le subit** ; et, dans l'immense majorité des cas, **un proxénète**, qui capte une partie plus ou moins importante de l'argent du « client » (parfois la totalité !) pour permettre à celui-ci d'avoir accès à la personne prostituée.

Par exemple, le proxénète peut convaincre une personne d'être prostituée, mettre des petites annonces sur internet pour recruter des « clients », louer un appartement et y amener le « client »... Considérées comme du proxénétisme en France, **toutes ces actions sont interdites par la loi**. **Être « client », c'est aussi interdit**, depuis la loi du 13 avril 2016.

En revanche, en France, les personnes prostituées ne sont coupables de rien ! Elles sont au contraire considérées comme victimes de violence et peuvent demander la réparation du préjudice qu'elles ont subi en étant prostituée. Cette position, qui anime la loi de 2016, analyse la prostitution **comme un système qui exploite les personnes les plus vulnérables**.

Parmi les personnes prostituées, on trouve en effet essentiellement des femmes et des enfants, au croisement de nombreuses injustices et discriminations : migrantes demandant l'asile en France, mineures victimes de violences infra-familiales, personnes victimes d'homophobie et de transphobie...



Mineur-es prostitué-es, mineur-es en danger !

En 2020, on estime que la moitié des victimes françaises de proxénétisme sont mineur-es ! Il s'agit en général de filles âgées de 14 ou 15 ans, mais des garçons aussi peuvent être prostitués.

Or la prostitution entraîne des conséquences graves sur la santé physique et mentale. De nombreuses études montrent que les personnes prostituées sont particulièrement à risque face aux Infections Sexuellement Transmissibles (dont le VIH), aux problèmes gynécologiques et aux grossesses non désirées. En termes de santé mentale, les victimes de prostitution souffrent souvent d'anxiété, de dépressions, d'addictions, de troubles du comportement alimentaire, et de syndromes post-traumatiques (ESPT). Malheureusement, les médias et les réseaux sociaux emploient des termes comme « escort girl », « sugar daddy », « michetonneuse », **qui minimisent la réalité de la prostitution**.

Les jeunes qui se définissent comme « sugar baby » pensent qu'elles ne sont pas prostituées ; pourtant on leur demandera de fournir des actes sexuels, même si elle ne l'envisageaient pas au départ. Sur le réseau social TikTok, le hashtag « #sugarbaby » rassemble plus d'1,2 milliard de vues.

Sur ce réseau (et d'autres comme Onlyfans ou MYM) « sugar baby » rime avec luxe : sacs à main, yachts, bijoux, champagne, etc. Or, attention à ce soi-disant « argent facile ». La réalité est beaucoup moins souriante. Il s'agit bien de prostitution de jeunes femmes avec des hommes proxénètes plus âgés surnommés « sugar daddy ».

L'entrée dans la prostitution

Lorsqu'on discute avec des jeunes en situation de prostitution, on se rend compte qu'il n'est pas facile pour elles de savoir quand « ça » a commencé ! Comme dans d'autres formes de violence, **la personne peut se retrouver piégée petit à petit dans une situation qu'elle n'imaginait pas au départ...** Alors, quels sont les facteurs qui ont permis cet engrenage ? Et comment aider un-e ami-e qui se trouverait dans cette situation ?

Les mineur-es étrangers, victimes de la traite des êtres humains, représentent une forte proportion des personnes en situation de prostitution. Ils ou elles sont sous la coupe de réseaux proxénètes organisés, recourant à la violence physique et aux menaces. Dans le cas des jeunes Français-es, les situations sont plus variées.



Certains, certaines adolescent-es sont victimes d'un réseau criminel, mais ce n'est pas la situation la plus fréquente. En général, les mineures prostituées sont des jeunes filles de 13 ou 14 ans, repérées dans les collèges, les lycées, les foyers, ou encore sur les réseaux sociaux. Les proxénètes (souvent un petit groupe) contactent une jeune isolée, en manque affectif, et **gagnent sa confiance en incarnant le petit ami, le « lover boy », ou encore la « bonne » copine compréhensive.**

La moitié
des victimes françaises
de proxénétisme sont
mineures (CVM, 2022)

UNE VIOLENCE OMNIPRÉSENTE

30 000 personnes environ seraient prostituées en France.

85% des personnes prostituées en France sont des femmes.

82% des mineurs en situation de prostitution subissent des violences depuis l'enfance.

51% des personnes prostituées ont subi des violences physiques dans le cadre de la prostitution (au cours des 12 derniers mois).

64% d'entre elles rapportent avoir subi des insultes, des actes humiliants.

38% des personnes prostituées disent avoir subi un viol au cours de leur vie. Ce taux est de 6,8% pour les femmes en général dans la population.

29% des personnes prostituées ont eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois.

Source : Observatoire national des violences faites aux femmes, 2015 et Promifrance, recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France du Centre de victimologie des mineurs, 2022.

Certains proxénètes utilisent aussi les réseaux sociaux (TikTok, Onlyfans, MYM...) pour diffuser des vidéos de jeunes filles qui se définissent comme des « *sugar baby* » et prétendent détenir la recette pour gagner beaucoup d'argent. Le levier le plus efficace pour un proxénète ? Retourner les faiblesses de sa victime contre elle-même. Grâce aux réseaux sociaux – ou aux rumeurs – un proxénète peut repérer les jeunes les plus vulnérables, **celles et ceux qui rêvent à tout prix de changer de vie.**





Par exemple, une jeune fille qui a subi des violences dans sa famille, ou qui a été victime d'un viol, d'une agression sexuelle, de harcèlement... Les mineures en fugue sont aussi des cibles particulièrement vulnérables : elles ont un besoin urgent d'argent, sont déscolarisées et isolées. Toutes ces vulnérabilités sont autant de clés pour manipuler les jeunes visés, les isoler de leurs proches et les amener à envisager la prostitution.

Comme il existe de nombreux clichés sur le sujet, ces jeunes peuvent sous-estimer les violences qu'ils vont subir dans cette « activité », perçue comme un « job » ramenant beaucoup d'argent.

Au début, beaucoup de jeunes filles ne se sentent pas victimes alors même que leur « amoureux » (ou une « bonne copine ») prennent leur argent en échange d'une soi-disant « protection ». **Leur impression fausse de liberté ne dure pas**, car les exigences des proxénètes se font de plus en plus insupportables.

Ne soyez pas « clients », ne soyez pas complices !

Qui sont les « clients » de la prostitution ? Aujourd'hui, de nombreuses études répondent à cette question. Les hommes qui achètent des actes sexuels ne sont pas, comme on l'entend parfois, des solitaires, des timides, des malheureux... Au contraire, la plupart vivent en couple et déclarent avoir une sexualité hors de la prostitution. Alors pourquoi dépenser de l'argent pour acheter du sexe ?

Leurs motivations sont nombreuses mais elles tournent toutes autour de l'idée suivante : en payant pour du sexe, ils se sentent supérieurs à la personne prostituée, ils pensent avoir tous les droits parce qu'ils ont payé, y compris celui d'imposer des actes sexuels non désirés. Ce comportement est une violence et il est désormais interdit, en France comme dans d'autres pays.

De nombreux hommes refusent d'être « client », c'est-à-dire d'être complices des violences commises contre les personnes prostituées et de leur imposer des actes sexuels. Ces hommes préfèrent avoir du sexe avec une personne qui les désire, et non pas qui les tolère uniquement parce qu'ils ont payé. Toi aussi, **choisis de vivre une sexualité basée sur la liberté et le désir partagé ! En refusant d'être « client »**, en parlant de ce choix autour de toi, tu contribues à créer une société un peu plus égalitaire pour chacun.e.

Comment aider un·e proche victime ?

Tu es inquiet, inquiète parce qu'un·e de tes ami·es a beaucoup changé ces derniers temps... Il ou elle disparaît plusieurs jours, possède des objets de luxe (vêtements, sac à main...), consulte en permanence son téléphone (il ou elle en a parfois même deux !)... Tu as peut-être remarqué aussi un changement de caractère - la personne peut devenir très anxieuse ou agressive - une grande fatigue ou des signes de violence physique ?



Si tu penses qu'un·e ami·e est peut-être dans une situation de prostitution, n'hésite pas à lui parler, lui demander si tout va bien ; **dis-lui que tu es là pour l'écouter le jour où il ou elle se sent prêt·e.**

Comme dans les autres cas où une personne est victime de violence, **garde en tête qu'elle n'est coupable de rien ! Une personne n'est jamais responsable des violences qu'elle subit.** Y compris si elle semble « choisir » de rester dans sa situation : peut-être qu'elle craint des représailles, ou est-elle encore sous l'influence de la personne ou du groupe qui l'a conduite à être prostituée. Dans tous les cas, elle a le droit d'être entendue et protégée.

Réfléchissez ensemble aux adultes qu'elle connaît et en qui elle a confiance, à qui elle pourrait parler : un ou une professeur ?

L'infirmière de l'école, la CPE ou l'assistante sociale ? Mais aussi, cela peut être son médecin, ou une personne de sa famille quand c'est possible.

Tu peux lui suggérer d'appeler le **119**, le numéro gratuit et anonyme auprès duquel tous les mineur·es victimes de violences peuvent trouver de l'aide. En tant que proche ou témoin, tu peux toi aussi appeler le 119 pour être conseillé·e.

Sortir de la prostitution, c'est très difficile ! C'est une véritable course d'obstacles. Il faut souvent du temps (parfois, il faut plus de temps pour s'en sortir, que le temps qu'on a passé dedans !). En tant qu'ami·e, frère ou sœur, proche... on peut jouer un très grand rôle de soutien auprès de la victime. Le plus important, c'est de garder un contact, surtout si ton ami·e manque l'école ou se fait distant·e.

TÉMOIGNAGES



Alice



À quatorze ans, j'ai été placée en foyer. J'étais en échec scolaire. Je m'interposais entre mon père et ma mère quand il la battait, je pleurais beaucoup à l'école, il y avait donc eu des signalements. Mais à dix-neuf ans, il a fallu que je quitte le foyer ; j'étais insolente avec les éducateurs, j'avais tout mis en échec.

[Alice a rencontré une gendarme qui a essayé de l'aider].

Maintenant, je comprends que cette femme a été la seule personne qui m'a mise en face de la réalité, qui a mis des mots et a cherché à m'aider même si c'était maladroitement, par méconnaissance. Plusieurs fois, elle m'a dit : « Ce que tu fais s'appelle de la prostitution, ta patronne est une proxénète. »

Je ne voulais pas l'entendre, j'étais en rage quand elle disait ça. Mais les mots ont fait leur chemin, mon cerveau avait entendu. Elle est la première qui m'a montré que ce que je vivais était violent.



Noémie



J'ai fait une dépression à 16 ans. Une tentative de suicide. J'ai été hospitalisée. J'ai vu tout un tas de psy, des comportementalistes, des psychologues, des psychiatres... Au collège, au lycée, j'étais seule. On disait que j'étais prétentieuse. Je ne l'étais pas mais je courais après la perfection. Il fallait que je sois la plus jolie, la plus brillante. J'ai fait une dépression et j'ai atterri en clinique psychiatrique.

Je me suis mise à sortir beaucoup. A boire trop. A rencontrer des hommes à qui je laissais mon corps. Je plaisais. Ça me faisait du bien mais en même temps je sentais que je plaisais pour mon cul. Je me disais, « si je peux au moins servir à ça, je sers à quelque chose. »

Je voyais un psychiatre à cette époque. Je lui ai raconté ma première passe. Il n'a rien dit. J'étais en état second. L'alcool, les médicaments. J'aurais aimé qu'on me mette en garde. Les gens qui m'entouraient assistaient à ça et ils ne disaient rien.

TÉMOIGNAGES



Émile



Ça ne se passait pas bien dans ma famille. J'ai assumé mon homosexualité à 16 ans. Mais j'avais été maltraité par mon père étant enfant. Quand j'avais 19 ans, je le lui ai reproché et il m'a dit « casse-toi. »



Elsa



À 13 ans, je suis allée dans une fête organisée par une fille dont j'étais tombée amoureuse et qui dealait un peu. [J'ai bu, j'ai fumé...] Quand je me suis réveillée, j'étais dans une position humiliante et quelqu'un avait écrit son nom sur ma peau. Ce n'est que récemment que j'ai été capable de mettre le mot « viol » sur ce qui s'est passé.

À 14 ans, âge auquel j'ai aussi été abusée par un type, j'ai choisi une orientation qui m'a permis de partir loin. À 15, je vivais dans un squat et je prenais de l'héroïne. Jusqu'à ce que je sorte de tout ça, je n'avais rien connu d'autre que la violence sexuelle. Pour avoir la came, j'ai été prostituée. Je croyais que je m'en foutais. En fait, on se drogue pour tout anesthésier, pour se couper de soi-même.



Myriam



Si je suis entrée dans la prostitution, c'est parce que je suis trans. On m'avait dit que c'était le seul endroit où je pourrais rencontrer des trans. Je n'avais pas de famille, personne. J'avais 14 ans et je voulais me procurer des hormones. Je faisais un ou deux clients pour pouvoir manger. Mais ce que je voulais surtout, c'était avoir un lien avec les autres filles. La prostitution, c'était un cocon, une famille. Mais une famille qui me détruisait.

Ce que je voulais, c'était être entourée, rencontrer des jeunes, rigoler, boire un coup. On a sa souffrance et on est seul. À qui en parler ? À 14 ans, j'ai été rejetée par ma famille. Ce qui m'a toujours fait souffrir, c'est la discrimination. À l'école, déjà, c'étaient les moqueries. Je n'ai eu que des zéros.

Il y a une chose que je voudrais dire aux trans : surtout qu'ils n'aillent pas dans la prostitution ! Qu'ils aillent voir une association ! Je voudrais leur éviter le parcours que j'ai connu.

INFOS & NUMÉROS UTILES



QUI PEUT M'AIDER ?

Tous les numéros ci-dessous sont confidentiels et gratuits sauf mention contraire !

Le numéro 119

Le numéro **119** reçoit les appels de tous **les mineur-es victimes de violences**, et de toutes les personnes souhaitant signaler le cas d'un-e mineur-e victime. On peut appeler le 119 même si on n'a que des doutes ou qu'on recherche un conseil. Le 119 est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Il y a aussi un chat pour celles et ceux qui ne sont pas très à l'aise au téléphone !

www.allo119.gouv.fr

Fil santé jeunes

Grâce au **Fil santé jeunes**, tu peux te confier sur tes préoccupations en matière de **sexualité et de contraception, de violences, de toxicomanie, de mal-être...** Des écoutant-es répondent au numéro **0 800 235 236** tous les jours entre 9h00 et 23h. Tu peux aussi tchatter :

www.filsantejeunes.com/
tchat-individuel

Commentonsaime.fr

C'est le site de l'association En avant toutes, qui répond aux jeunes victimes de violences sexistes et sexuelles par chat tous les jours de 10h à 21h00.

www.commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide

Arretonslesviolences.gouv

Sur ce site, les victimes de violences peuvent trouver de l'aide, repérer une association ou encore obtenir une consultation juridique.

www.arretonslesviolences.gouv.fr

Contraception, IST

Un ou une mineure a le droit à la contraception, même sans l'autorisation de ses parents.

Des préservatifs sont distribués gratuitement dans certains lieux d'accueil pour la jeunesse, à l'infirmerie scolaire ou auprès d'associations. Les Centres de santé sexuelle (**ou Planning familial**) proposent des consultations **gratuites et confidentielles** pour se faire prescrire la pilule contraceptive (ou toute autre méthode fiable selon son souhait).

En cas de rapport sexuel mal ou non protégé, tu peux te procurer une **contraception d'urgence** (dite de rattrapage) au planning familial, en pharmacie, à l'infirmerie scolaire, dans un CeGIDD, sans ordonnance. Cette contraception d'urgence fonctionne si elle est prise dans les 5 jours qui suivent le rapport sexuel. Si le délai est plus long, des professionnels de santé peuvent te conseiller de manière confidentielle sur **l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)** au numéro **0 800 03 11 11**.

Le Fil Santé jeunes (ci-contre) te renseigne par téléphone ou par chat sur la contraception et les IST, et pourra t'orienter vers un service de santé sexuelle proche de chez toi.

QUI PEUT M'AIDER ?

Le numéro 3919

Les victimes de violences sexistes et sexuelles (ainsi que leurs proches ou les témoins cherchant comment les aider) peuvent appeler Violences faites aux femmes au **3919**, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Viols Femmes Informations

Si tu as vécu une agression sexuelle ou un viol, tu peux appeler ce numéro pour parler, être conseillé·e et recevoir de l'aide.

0 800 05 95 95, disponible du lundi au vendredi, de 10h00 à 19h00.

App-Elles

L'application **App-Elles** te permet de donner l'alerte en cas de problème.

www.app-elles.fr/

Mouvement du Nid

Notre association, le **Mouvement du Nid**, n'accompagne pas directement les mineur·es. Mais tu peux nous appeler pour discuter et nous pourrons te conseiller des professionnel·les qui seront capables de t'aider !

www.mouvementdunid.org/contact/

ACPE

L'**Association Contre la Prostitution des Enfants (ACPE)** peut aussi t'apporter conseils et soutien :

www.acpe-asso.org/contact/

SOS homophobie

Si tu es victime d'homophobie ou de transphobie, tu peux appeler **SOS homophobie** au **01 48 06 42 41** du lundi au vendredi de 18h00 à 22h00, le samedi de 14h00 à 16h00 et le dimanche de 18h00 à 20h00. Tu peux aussi écrire sur le chat :

www.sos-homophobie.org/chat

écoute le jeudi de 21h à 22h30 et le dimanche de 18h00 à 19h30.

SOS homophobie propose aussi un site spécialement pour **les jeunes victimes de LGBTphobies**.

www.cestcommeca.net

E-Enfance

En cas de cyberharcèlement et violences numériques, des conseils et une écoute sont apportés du lundi au samedi de 9h00 à 20h00 en appelant le **3018** ; par chat (Messenger et WhatsApp) :

www.e-enfance.org/numero-3018/besoin-daide/

Drogues info service

Pour **les sujets liés aux**

toxicomanies, une écoute et des conseils sont disponibles auprès de

Drogues info service : 0 800 23 13 13, entre 8h00 et 2h00 et par chat 7/7 jours de 8h à minuit :

www.drogues-info-service.fr/Drogues/



QUE DIT LA LOI ?

Les circonstances aggravantes

Le mécanisme des circonstances aggravantes permet d'alourdir la peine au-delà du maximum prévu par la loi. Un exemple de circonstance aggravante est quand le crime est commis sur une personne par un ascendant (c'est-à-dire un parent plus âgé) ou par une personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait (par exemple un professeur, un entraîneur sportif...).

Porter plainte après le délai de prescription

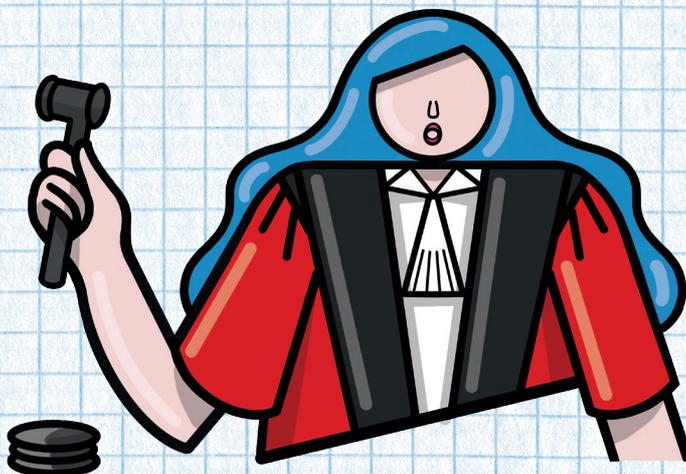
La prescription est un principe du droit qui instaure des délais au-delà desquels une victime ne peut plus porter plainte pour un tort qui lui a été causé : on dit que les faits sont prescrits. Mais même dans ce cas, il est possible de porter plainte pour violences sexuelles. Au-delà de l'intérêt de cet acte symbolique fort, qui permet à la victime de se reconnaître en tant que victime et de renvoyer la culpabilité à l'agresseur, une plainte pour violences sexuelles signifie l'ouverture systématique d'une enquête pour vérifier de la prescription des faits et rechercher d'éventuelles autres victimes.

Le consentement dans la loi

La loi indique que tout acte sexuel commis avec violence, contrainte, menace ou surprise est interdit et puni, mais n'utilise pas le mot « consentement ».

Au contraire, la personne qui porte plainte doit pouvoir prouver le caractère violent, la contrainte, la menace ou la surprise.

Toutefois, la loi considère qu'un acte sexuel commis par un adulte à l'encontre d'un·e mineur·e âgé de moins de 15 ans est un viol (ou une agression sexuelle s'il n'y a pas eu de pénétration). Il ne peut donc être question de « relation consentie » entre eux·elles. Cette disposition n'est pas appliquée quand l'écart d'âge est inférieur à 5 ans (par exemple entre un·e mineur·e de 14 ans et un adulte de 18 ans), à condition que la relation ait été consentie, non incestueuse et que l'acte sexuel n'ait pas été obtenu dans le cadre de la prostitution, c'est-à-dire en échange d'argent ou d'une autre récompense (un logement, de la drogue etc.).



QUE DIT LA LOI ?

Q L'injure publique

Définition : « Une injure est une parole, un écrit, une expression quelconque de la pensée adressée à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser ». L'injure publique est une injure pouvant être entendue ou lue par un public. Donc les propos tenus sur un réseau social peuvent aussi être considérés comme une injure publique.

Peine : 12 000 € d'amende. 45 000 € d'amende en cas d'injure sexiste, raciste, homophobe, transphobe ou handiphobe.

Délai de prescription : 3 mois. 1 an en cas d'injure sexiste, raciste, homophobe, transphobe ou handiphobe.

Q L'outrage sexiste

Définition : « L'outrage sexiste consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui lui porte préjudice. L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Peine : 750 € d'amende. 1 500 € en cas de circonstances aggravantes.

Délai de prescription : 1 an.

Q Le harcèlement sexuel

Définition : « Le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui : soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Peine : 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende en cas de circonstances aggravantes.

Délai de prescription : 6 ans.

Q Le « revenge porn »

Définition : « Le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui : en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ».

« Est puni des mêmes peines le fait, en l'absence d'accord de la personne pour la diffusion, de porter à la connaissance du public ou d'un tiers tout enregistrement ou tout document portant sur des paroles ou des images présentant un caractère sexuel, obtenu, avec le consentement exprès ou présumé de la personne ou par elle-même ».

LA SUITE PAGE SUIVANTE



QUE DIT LA LOI ?

Cela signifie qu'on n'a pas le droit de diffuser des images intimes d'une personne sans son accord, même si elle nous a donné volontairement ces images.

Peine : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 € d'amende.

Délai de prescription : 6 ans.



Q L'agression sexuelle

Définition : « Un acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise ». L'acte doit concerner un de ces 5 zones particulières : fesses, sexe, seins, bouche et entre les cuisses.

Peine : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.
10 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes, agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans ou agression sexuelle incestueuse sur mineur de moins de 18 ans.

Délai de prescription :

- victime majeure au moment des faits : 6 ans.
- victime mineure, âgée de 15 à 18 ans au moment des faits : 10 ans après la majorité de la victime, jusqu'à ses 28 ans.
- victime mineure de moins de 15 ans au moment des faits : 20 ans après la majorité de la victime, jusqu'à ses 38 ans.

Q Le viol

Définition : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise ». Les actes visés par cet article sont tous ceux qui consistent en une pénétration sexuelle, que ce soit dans le sexe, la bouche ou l'anus, et que ce soit par le sexe, par un doigt ou un objet.

Peine : 15 ans d'emprisonnement.
20 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes, viol sur mineur de moins de 15 ans ou viol incestueux sur mineur de moins de 18 ans.

Délai de prescription :

- victime majeure au moment des faits : 20 ans.
- victime mineure : 30 ans après la majorité de la victime, jusqu'à ses 38 ans.

QUE DIT LA LOI ?

Q L'achat d'actes sexuels

(être « client de la prostitution »)

Définition : « Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ».

« La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République. Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants ».

Peine :

– Pour les « clients » d'une personne mineure, ou d'une personne majeure et vulnérable (par exemple une femme enceinte ou souffrant d'un handicap) :

3 ans d'emprisonnement,
45 000 € d'amende.

7 ans d'emprisonnement
et 75 000 € d'amende en cas
de circonstances aggravantes.

– Pour les « clients » d'une
personne majeure :
une amende de 1 500 €
et éventuellement l'obligation
de suivre un « stage »
de sensibilisation aux réalités
de la prostitution.

Délai de prescription :

– 10 ans si la victime est mineure
au moment des faits.

Q Le proxénétisme

Définition :

« Le proxénétisme est le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

- 1° D'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;
- 2° De tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
- 3° D'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire ».

Le proxénétisme en France englobe donc des actes variés : le plus connu consiste à extorquer de l'argent à une personne prostituée mais il faut bien comprendre **qu'inciter une personne à être prostituée, ou organiser la prostitution d'autrui (par exemple en louant une chambre d'hôtel, en mettant des petites annonces sur Internet...)** c'est aussi du proxénétisme !

LA SUITE PAGE SUIVANTE



QUE DIT LA LOI ?

Peine :

- Le proxénétisme est puni de 7 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.
- S'il est commis à l'encontre d'un·e mineur·e de moins de 15 ans, les peines atteignent 20 ans de réclusion criminelle et 3 000 000 € d'amende.
- Le proxénète d'une personne vulnérable (femme enceinte, personne handicapée...) encourt 10 ans d'emprisonnement et 1 500 000 € d'amende ; de même, s'il est armé ou emploie la violence, s'il prostitue plusieurs personnes... et s'il utilise une communication électronique (par exemple, les réseaux sociaux) pour inciter quelqu'un à être prostituée, ou pour organiser la prostitution d'autrui !

Délai de prescription :

- victime majeure au moment des faits : 20 ans.
- victime mineure : 30 ans.

Zoom sur la loi du 13 avril 2016

visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Cette loi récente repose sur trois convictions : la prostitution est une violence faite aux femmes, un obstacle à l'égalité Femmes Hommes et une atteinte à la dignité humaine. Sur cette base, elle interdit l'achat de tout acte sexuel, dépénalise les personnes prostituées et instaure un dispositif d'accompagnement social pour faciliter la sortie de la prostitution pour les personnes qui le souhaitent.

La nouvelle législation reconnaît donc que la répétition d'actes sexuels imposés – caractéristique de la prostitution – est une violence et un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle marque le choix, d'ordre philosophique, d'une société où les petits garçons (et les petites filles) grandissent avec l'idée qu'il n'est pas acceptable d'acheter un acte sexuel.

Ce choix rejoint d'autres grands interdits liés au respect de la dignité humaine et au refus de la commercialisation du corps humain.

En France, par exemple, il est interdit de vendre ses organes ou son sang ; ou de porter un enfant « pour » quelqu'un en échange d'une rémunération (pratique que l'on appelle couramment « mères porteuses »).

QUELQUES RESSOURCES

Vidéos et sites

Mouvement du Nid

Proxolab

www.youtube.be/mxUX-S8yqXM

Pornographie, hors cadre

www.youtube.be/9eJ0VxorwDs

On n'est pas des caricatures !

www.youtube.be/zRnOQDa06tc

Le Piège (version interactive)

www.youtube.be/gYWOH8pIFcU

Autres

« Stéréotypes stéréomeufs »

Web série, 2018-2021.

www.stereotypestereomeuf.fr

« I May Destroy You »

Série TV britannique, OCS, Coel Michalea, 2019.

« Le consentement expliqué avec une tasse de thé »,

Blue Seat Studios, 2015.

www.youtube.be/5davRVQB0Lk

Livres

« Sex education »

NUNN Laurie, le guide inspiré de la série TV britannique, Netflix, 2019.

BD

« Culottées - Des femmes qui ne font que ce qu'elles veulent »

BAGIEU Pénélope, Gallimard, 2016.

« La ligue des super féministes »

MALLE Mirion, 2019.

« Les Sentiments du Prince Charles »

STRÖMQUIST Liv, Rackham, 2016.

Outils et sources d'infos

Le violentomètre

Développé par l'Observatoire des violences faites aux femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le violentomètre est un outil pour « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Présenté sous forme de règle, il rappelle ce qui relève ou non des violences à travers 3 échelons : « Profite », « Vigilance dis stop ! » et « Protège-toi, demande de l'aide ».

À télécharger gratuitement sur :

www.centre-hubertine-auclert.fr

C'est pas violent

Un mini jeu par textos créé par SOS violence conjugale Québec pour montrer les techniques de contrôle et de manipulation que les agresseurs adorent utiliser... à découvrir pour mieux se défendre !

www.cestpasviolent.com

Le cycle des violences

Avec un quizz pour tester sa relation !

www.commentonsaime.fr/relation/le-cycle-des-violences/

Les Nouvelles news & 50/50 magazine

Deux sites d'information qui font la part belle à l'égalité Femmes Hommes.

Intimité Sexualité Égalité



Pour plus d'informations
retrouvez-nous sur :
www.mouvementdunid.org